



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 22 décembre 2022 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à l'aide à l'agriculture biologique', portant le numéro 72.805/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 23 janvier 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.